



POLITIQUE GENERALE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

APL DATA CENTER

106 avenue Marx Dormoy
92120 MONTROUGE

Tél : 01 46 94 91 00

AVANT-PROPOS

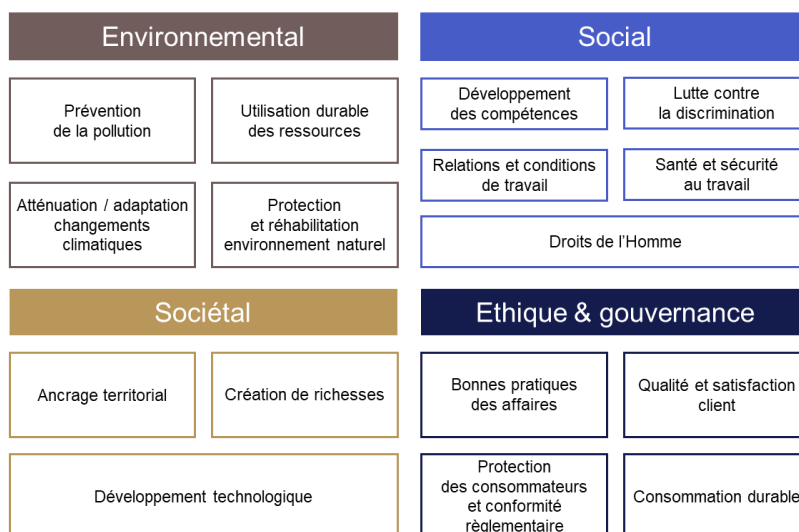
Les enjeux RSE d’APL Data Center s’articulent autour de 4 piliers :

- Environnemental
- Social
- Sociétal
- Ethique & Gouvernance

De plus, les enjeux RSE sont au cœur de la stratégie d’APL Data Center avec à chaque fois une double approche :

- Impacts directs d’APL Data Center du fait de son fonctionnement propre
- Impacts indirects d’APL Data Center où comment répondre aux enjeux RSE et aux attentes de nos propres clients et de ses parties prenantes.

Les 4 piliers de la RSE chez APL Data Center



C’est dans le cadre du 4^{ème} pilier de sa stratégie RSE qu’APL Data Center a élaboré et adopté la présente politique générale de protection des données personnelles.

APL Data Center s’engage à respecter la réglementation européenne du 27 Avril 2016 relative à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi qu’à la loi du 20 juin 2018.

APL Data Center est soucieuse de construire avec ses parties prenantes (clients, fournisseurs, partenaires etc...) une relation de confiance et de transparence relative à la protection et à la sécurisation des données personnelles que l’entreprise traite dans le cadre de ses activités.

C'est dans ce contexte que la présente politique, adoptée par APL Data Center, informe ses parties prenantes des modalités et finalités de traitements de vos données personnelles.

I. CHAMP D'APPLICATION DE LA POLITIQUE GENERALE DE PROTECTION DES DONNEES

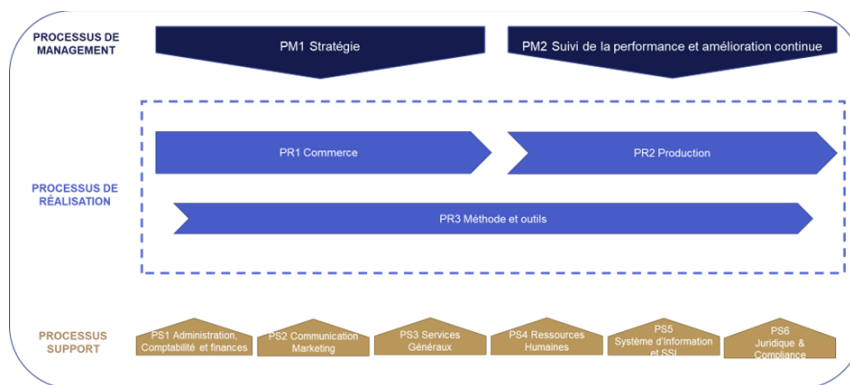
La politique générale de protection des données est applicable à APL Data Center tant pour ses besoins internes que dans le cadre de ses activités de :

- AMOA
- MOE Conception
- MOE Exécution
- Clé en main
- Exploitation et maintenance
- Formation



La politique s'applique également à tous les processus :

- Management de la stratégie
- Performance et amélioration continue
- Commerce
- Production
- Méthodes et outils
- Administratif, financier et comptabilité
- Marketing et communication
- Services Généraux
- Systèmes d'information
- Juridique & Compliance



II. RESPECT DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU REGLEMENT EUROPEEN POUR LA PROTECTION DES DONNEES

APL Data Center s’engage dans le cadre de ses activités à respecter les 10 principes fondamentaux du règlement général de protection des données personnelles :

- Licéité du traitement
- Limitation des finalités
- Minimisation
- Exactitude
- Limitation de la conservation
- Intégrité & confidentialité
- Transparence
- Loyauté et droits des personnes concernées
- Responsabilité/ Accountability
- Protection dès la conception et par défaut

III. INFORMATIONS SUR LA COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES ET FINALITES DES TRAITEMENTS

Dans le cadre de ses activités, APL Data Center peut être amenée à collecter des données personnelles telles que nom, prénom, adresse, email professionnel/personnel, éventuellement

photo et toute autre donnée personnelle strictement nécessaire pour répondre aux besoins de :

- Gestion de la prospection et gestion commerciale (y compris newsletter),
- Gestion des contrats (clients, fournisseurs, partenaires) et traitement des commandes,
- Gestion de la qualité de nos prestations de services,
- Gestion des recrutements,
- Gestion administrative du personnel et parcours professionnel, relations avec les instances représentatives du personnel,
- Gestion de nos obligations légales de déclarations (notamment comptables), contrôles et paiement,
- Gestion du pré contentieux et contentieux,
- Protection des biens et des personnes.

APL Data Center dispose également d'une politique de protection des données personnelles spécifique à son site web.

IV. DESTINATAIRES DES DONNEES PERSONNELLES

APL Data Center peut être amenée à partager des données personnelles avec des tiers. Dans cette hypothèse, ces tiers sont tenus de les traiter conformément à la loi et s'agissant de fournisseurs d'APL Data Center, selon les instructions de cette dernière.

V. DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles sont conservées le temps nécessaire pour satisfaire aux fins pour lesquelles elles sont traitées et peuvent varier selon les durées de prescriptions.

Une durée de conservation est définie pour chaque catégorie de données personnelles.

VI. QUELS PROCEDURES ET OUTILS POUR S'ASSURER DU RESPECT DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

VI.1. L'anticipation du risque (via l'évaluation des tiers) et le suivi

Les salariés amenés à travailler avec des tiers (clients, intermédiaires, fournisseurs et prestataires de services, etc.) doivent s'assurer que ceux-ci possèdent non seulement les qualifications requises, mais également qu'ils répondent strictement aux principes du règlement général sur la protection des données personnelles.

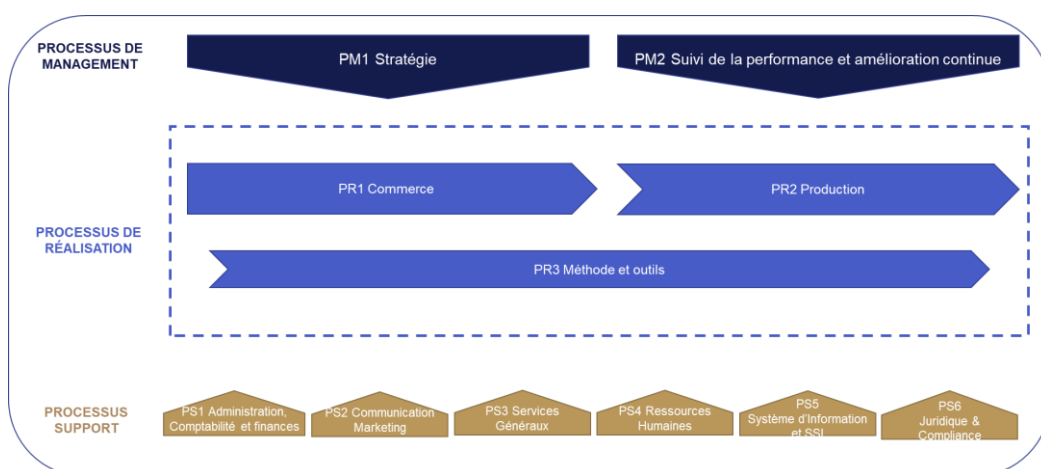
Les procédures d'évaluation de ces tiers (proposées en interne APL Data Center) doivent donc être mises en œuvre le plus en amont possible par les salariés, pour évaluer et qualifier les risques de non-conformité au règlement général de protection des données personnelles. Des contrôles *a posteriori* doivent également être en place.

VI.2. La tenue des registres

APL Data Center tient et met à jour régulièrement ses registres de responsable de traitement et de sous-traitance.

VI.3. La cartographie des risques

APL Data Center met en place une cartographie des risques, ayant pour but d'analyser de manière objective et structurée notamment les risques de non-conformité réglementaire, par rapport au règlement général de protection des données personnelles, auxquels la société et ses salariés sont exposés dans le cadre de leurs activités, selon une approche dite par les processus :



VI.4. La formation et la sensibilisation

Un programme de formation sur les enjeux de protection des données personnelles est mis en place au sein d'APL Data Center, à destination de l'ensemble des salariés. Il doit permettre à chacun(e) de s'interroger régulièrement sur les meilleures pratiques et méthodes en vue d'anticiper et évacuer les risques liés à des situations à risque.

VI.5. Désignation d'un délégué à la protection des données

La société APL Data Center a procédé à la déclaration d'un Délégué à la Protection des Données pouvant être contacté à tout moment à l'adresse suivante : dpo@apl-datacenter.fr

VII. EXERCICE DE VOS DROITS

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment le Règlement (UE° 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez la possibilité d'exercer vos droits :

- d'accès,
- de rectification,
- de limitation,
- d'opposition,
- d'effacement,
- de portabilité

des données personnelles vous concernant.

L'exercice de votre droit à rectification est possible dès lors que vous constatez que leur traitement présente un caractère inexact ou incomplet.

Votre demande de droit à l'effacement de vos données à caractère personnel doit indiquer précisément les données pour lesquelles vous souhaitez exercer votre droit à l'effacement.

Il vous est aussi possible de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.

Conformément à la loi, vous disposez du droit légal d'introduire toute réclamation auprès d'une autorité de contrôle : www.cnil.fr

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits à tout moment à l'adresse mail suivante : dpo@apl-datacenter.fr

Fait à Montrouge, le 19/12/2023